



LE MINISTRE

Nos Réf. : ACP/MEFI-D19-05281

Vos Réf. : FT/AH

Votre lettre du 8 avril 2019

Paris, le 18 JUIL. 2019



Monsieur le Maire,

Cher Fabien,

Vous avez bien voulu me faire part des inquiétudes de l'intersyndicale des douanes de la division de Valenciennes relatives à l'évolution des moyens et des effectifs de la douane, en particulier dans le contexte de la préparation de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Les moyens et les effectifs de la douane s'adaptent continûment à l'évolution de ses missions et il m'appartient aujourd'hui d'y veiller, à la fois comme ministre de tutelle d'une administration confrontée à de nouveaux défis et comme ministre de l'Action et des Comptes publics.

Ainsi, la suppression d'environ 4 000 emplois à la douane entre 1993 et 2015 – et non 6 000 emplois comme on peut le lire parfois – s'explique principalement par la suppression des frontières intérieures et les progrès de la dématérialisation. Cela n'a pas empêché une amélioration continue des résultats de la douane sur la même période, au titre de l'ensemble de ses missions : fiscales, économiques et de lutte contre la fraude.

Symétriquement, le Brexit, qui conduira au rétablissement d'une frontière extérieure de l'Union européenne pour la première fois depuis 1993, implique une charge de travail supplémentaire. Celle-ci justifie la création de 700 postes supplémentaires.

.../...

Monsieur Fabien THIÉMÉ
Maire de Marly
Vice-président de Valenciennes Métropole
Hôtel de ville
BP 39
59581 Marly Cedex



139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

La douane a procédé aux recrutements dans les meilleurs délais, comme elle avait su le faire pour les 535 douaniers supplémentaires recrutés en 2016 et en 2017, à la suite des attentats du 13 novembre 2015.

Les besoins liés au Brexit se concentrent dans notre région des Hauts-de-France, mais aussi dans les directions interrégionales de Normandie, de Bretagne-Pays-de-la-Loire et de Paris Aéroports. En particulier, deux nouveaux bureaux de contrôle fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ont été créés à Calais et Dunkerque, ainsi que quatre nouvelles brigades de surveillance (Calais tunnel, Calais port, Dunkerque et Lille, cette dernière ayant vocation à opérer à la gare de Saint-Pancras).

Le bureau de Valenciennes, que vous évoquez dans votre courrier, ne se situe pas lui-même sur la nouvelle frontière issue de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et n'est donc pas concerné par les nouveaux recrutements. Il connaît par ailleurs une baisse tendancielle de sa charge de travail depuis plusieurs années, qui s'explique principalement par la mise en place des nouvelles procédures de dédouanement centralisé prévues par le code des douanes de l'Union, entré en application le 1^{er} mai 2016, et par le transfert d'une part significative de son trafic au Service des grands comptes. Ce service à compétence nationale permet d'apporter aux cent principaux groupes français un accompagnement plus homogène, plus rapide et plus adapté à leur profil, favorisant en retour l'attractivité des territoires où ces groupes sont implantés.

La réduction de trois équivalents temps plein travaillé (ETPT) de l'effectif de référence du bureau de Valenciennes, désormais fixé à 20 ETPT, tire les conséquences de cette évolution. Pour autant, l'ajustement de cet objectif-cible de moyen terme n'affecte en rien la situation des vingt-six agents actuellement en poste dans ce bureau, dont le départ ne saurait procéder que de choix individuels (retraite, mutation, réussite à un concours etc.), et en aucun cas de mesures de redéploiement.

Quant à la brigade de Saint-Aybert, que vous évoquez également dans votre courrier, son effectif de référence a été relevé de 20 ETPT à 30 ETPT en 2016, et n'a pas été abaissé depuis. Les effectifs de référence des autres services implantés dans la division de Valenciennes, c'est-à-dire des brigades de Cambrai et de Maubeuge et du centre Info Douane Service, sont constants depuis plusieurs années.

Au-delà de la question des effectifs, le protocole d'accord du 17 mai 2019, signé par l'ensemble des organisations syndicales douanières, a permis d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations exprimées lors du mouvement social débuté en mars dernier, tant sur le plan des conditions de travail que de la rémunération. Ainsi :

- les mesures indemnитaires permettront une hausse de revenu de 50 euros net par mois dès cette année avec une montée en charge progressive jusqu'à 65 euros net par mois à partir de mi-2021. De plus, pour l'ensemble des agents, l'indemnité d'heures de nuit, dimanches et jours fériés sera portée à 5,20 euros bruts par heure. Ces mesures seront autofinancées par la douane, c'est-à-dire sans demande de complément budgétaire ;
- les mesures d'amélioration des conditions de travail des douaniers concernent le quotidien des agents – habillement, équipement – et la rénovation des locaux où ils exercent leurs missions ;

• enfin, le dialogue se poursuivra avec les organisations syndicales sur la base d'une analyse de l'impact du Brexit sur la charge de travail des services douaniers menée en début d'année prochaine. Une négociation sur l'organisation du travail, y compris la question du temps de travail, sera également conduite, avec pour objectif de parvenir à une logique gagnant-gagnant en termes d'amélioration de l'efficacité du service et des conditions de travail des agents.

Madame Charlotte Locquet, conseillère au sein de mon cabinet, se tient à votre disposition si besoin. Vous pouvez la joindre au 01 53 18 42 26.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Sincerely

Gérald DARMANIN